



29 mars 2012

Sécheresse en Valais : danger d'incendie en augmentation

(IVS).- La sécheresse permanente depuis plusieurs semaines, alliée à une augmentation des températures, a conduit surtout dans les zones de basse altitude sans couverture de neige, à une augmentation du danger d'incendie. Les cordons boisés le long des routes et chemins, les lisières de forêts, les haies ainsi que les herbes sèches peuvent s'enflammer rapidement en cas de beau temps. Selon les prévisions météorologiques pour les prochains jours, aucune précipitation notable n'est prévue. Une période de foehn pourrait augmenter sensiblement le risque d'incendie en Valais.

Les incendies en forêt sont dangereux pour les hommes et les animaux, ils peuvent causer de graves dégâts à la nature et au paysage. Il convient de respecter les mesures préventives prévues par la loi sur la protection contre l'incendie et les éléments naturels. De plus, la loi cantonale sur les forêts interdit toute activité pouvant causer un dégât de feu ou d'incendie en forêt.

Une grande prudence s'impose

On ne peut allumer de feu en forêt ou à proximité de ces dernières qu'aux endroits désignés à cet effet (par ex. places à grillades et campings). Dans tous les cas, chaque feu doit être surveillé et éteint avant d'être abandonné. Les services compétents rendent la population valaisanne attentive à cette problématique et rappellent que toute personne qui constate un incendie doit aussitôt prévenir la centrale d'alarme d'incendie par le numéro **118**.

L'incinération de déchets est interdite toute l'année

L'incinération en plein air de déchets, sarments, branchages, herbes ou broussailles reste toujours interdite, aussi bien par la législation fédérale que cantonale et indépendamment du danger d'incendie actuel. En cas d'augmentation de danger, le chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement pourra décider une interdiction générale de feu. Les administrations communales sont responsables de l'exécution de ces mesures sur leur territoire, conformément aux bases légales en vigueur.

Situation actuelle:

www.vs.ch/dangerincendie

Note aux rédactions:

**Pour de plus amples renseignements vous pouvez vous adresser à Philipp Gerold, ingénieur gestion des forêts, Service des forêts et du paysage (SFP).
027 606 97 76 ou 079 413 36 56**

